

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Lamjed Mbarek.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

Chiffres présentés en milliers de dinars

	Notes	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016 Retraité	31 Décembre 2016 Publié	
Actif					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	165 449	210 328	210 328
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	83 562	49 590	49 590
AC3	Créances sur la clientèle	3	4 938 435	4 130 691	4 130 691
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	39 740	29 740	29 740
AC5	Portefeuille d'investissement	5	138 648	155 260	155 260
AC6	Valeurs immobilisées	6	45 143	41 128	41 128
AC7	Autres actifs	7	40 110	44 055	44 123 *
	Total Actifs		5 451 087	4 660 792	4 660 860
Passif					
PA1	Banque Centrale et CCP	8	81 043	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	201 403	147 312	147 312
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 122 346	3 661 340	3 661 340
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	454 000	329 449	329 449
PA5	Autres passifs	12	151 288	151 107	151 175 *
	Total Passifs		5 010 080	4 289 208	4 289 276
Capitaux propres					
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	13	178 129	122 982	122 982
CP5	Résultats reportés		6	4	4
CP6	Résultat de l'exercice		90 072	75 798	75 798
	Total capitaux propres	14	441 007	371 584	371 584
	Total capitaux propres et passifs		5 451 087	4 660 792	4 660 860

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2017
Chiffres présentés en milliers de dinars

	Notes	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016	
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	693 403	592 913
HB2	Crédits documentaires	16	232 145	211 460
Total des passifs éventuels			925 548	804 373
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	17	115 231	141 886
Total des engagements donnés			115 231	141 886
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	18	1 159 545	756 437
Total des engagements reçus			1 159 545	756 437

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Chiffres présentés en milliers de dinars

	Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2016	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	314 396	265 099
PR2	Commissions (en produits)	20	95 821	84 656
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	29 328	16 012
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	9 535	9 070
Total des produits d'exploitation bancaire			449 080	374 837
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(155 035)	(123 472)
CH2	Commissions encourues	24	(3 918)	(3 615)
Total charges d'exploitation bancaire			(158 953)	(127 087)
Produit net bancaire			290 127	247 750
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(16 072)	(13 328)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(345)	(316)
PR7	Autres produits d'exploitation		113	113
CH6	Frais de personnel	27	(98 035)	(87 688)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(27 601)	(24 050)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 603)	(8 428)
Résultat d'exploitation			138 584	114 053
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		227	(389)
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(42 647)	(30 000)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(6 092)	(7 866)
Résultat net de l'exercice			90 072	75 798
Résultat par action (en DT)		31	2,606	2,193

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2016
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	439 583	364 753
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(146 958)	(128 430)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	317	-
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	(10 000)	-
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(821 515)	(425 578)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	456 007	259 302
Titres de placements, titres de transaction	(10 000)	(29 740)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(130 989)	(81 984)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(649)	14 265
Impôts sur les bénéfices	(35 638)	(15 390)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(259 842)	(42 802)
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	8 971	8 622
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	16 831	(40 151)
Acquisition / Cession immobilisations	(20 093)	(15 999)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	5 709	(47 528)
Flux de financement		
Emission / Remboursement d'emprunts	120 068	10 398
Augmentation / diminution ressources spéciales	(550)	(841)
Dividendes versés	(20 736)	(19 008)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	98 782	(9 451)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	(155 351)	(99 781)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	112 840	212 621
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	(42 511)
	112 840	

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2017, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 19 493 KTND au 31 Décembre 2017.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliqué d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

2.3- Traitement des impayés

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 310 117 KTND au 31/12/2017 contre 304 606 KTND au 31/12/2016 et se détaille comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	180 448	180 618
Provision/Décote de Garantie	87 579	90 065
Provisions à caractère générale dite collective	19 493	15 226
Provision pour passifs et charges	11 305	7 644
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 543	5 308
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	2 598	2 821
Provision pour dépréciation de titres	2 299	2 188
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	685	325
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	167	411
Total	310 117	304 606

2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

1-Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change:

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change.

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir:

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le TND.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellées en devises au moment de leurs versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

2. Base de conversion des charges et produits libellés en devises:

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

3. Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT. L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usage sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usage correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usage. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Retraitements du bilan :

Au 31/12/2017, il a été décidé de procéder au retraitement suivant sur les données comparatives au 31/12/2016 :

<i>Rubriques</i>	<i>Nature du retraitement</i>	<i>Montant avant retraitement</i>	<i>Montant du retraitement</i>	<i>Montant après retraitement</i>
<i>AC7 - Autres Actifs</i>		<i>44 123</i>	<i>-68</i>	<i>44 055</i>
	<i>Reclassement du compte répartition chèque STAR à imputer d'AC7 (b) à PA5 (b)</i>		<i>-68</i>	
<i>PA5-Autres passifs</i>		<i>151 175</i>	<i>-68</i>	<i>151 107</i>
	<i>Reclassement du compte répartition chèque STAR à imputer d'AC7 (b) à PA5 (b)</i>		<i>-68</i>	

**Notes aux états financiers arrêtés au
31 Décembre 2017**

Chiffres présentés en milliers de dinars

3.1 Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2017 un solde de 165 449 KTND contre 210 328 KTND au 31/12/2016. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Banque Centrale comptes ordinaires	129 876	180 897
Caisse espèces en dinars	22 119	18 093
Alimentation GAB	7 773	7 158
Remise des fonds à IBS	3 876	2 753
Caisse espèces en devises	1 426	1 221
Espèces en route	514	302
CCP et TGT comptes ordinaires	47	52
Sous total	165 631	210 476
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(182)	(148)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	165 449	210 328

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 83 562 KTND au 31/12/2017 contre 49 590 KTND au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Placement devises chez la BCT	36 444	1 127
Placements chez les correspondants étrangers	23 489	29 110
Créances sur autres établissements financiers	10 168	1
Autres concours	7 177	1 980
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	6 313	8 378
Placements chez les correspondants locaux	-	9 000
Sous total	83 591	49 596
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(29)	(6)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	83 562	49 590

Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit :

	Entreprise liée		Autres	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Créances sur les établissements bancaires	-	-	73 423	49 595
Créances sur les établissements Financiers	-	-	10 168	1
Total Créances sur les établissements bancaires et Financiers	-	-	83 591	49 596

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit:

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	72 278	5 000	-	-	77 278
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	6 313	-	-	-	6 313
Total des créances brutes sur les étab. de crédit	78 591	5 000	-	-	83 591

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2017 un solde de 4 938 435 KTND contre 4 130 691 KTND au 31/12/2016, soit une variation de 807 744 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	285 978	286 161
Autres concours à la clientèle	5 000 422	4 188 938
Crédits sur ressources spéciales	38 277	37 059
Sous total	5 324 677	4 512 158
Agios et intérêts réservés	(98 722)	(95 558)
Provisions sur créances douteuses	(180 448)	(180 618)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(87 579)	(90 065)
Provisions à caractère générale dite collective	(19 493)	(15 226)
Total Créances sur la clientèle	4 938 435	4 130 691

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	285 978	-	-	-	-	285 978
Autres concours à la clientèle	1 377 482	726 487	2 227 047	239 763	429 643	5 000 422
Crédits sur ressources spéciales	7 546	3 267	17 761	5 622	4 081	38 277
Total des créances brutes sur la clientèle	1 671 006	729 754	2 244 808	245 385	433 724	5 324 677

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	1 600	284 377	285 978
Autres concours à la clientèle	-	5 000 422	5 000 422
Crédits sur ressources spéciales	-	38 277	38 277
Sous total	1 600	5 323 077	5 324 677
Agios et intérêts réservés	-	(98 722)	(98 722)
Provisions sur créances douteuses	-	(180 448)	(180 448)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(87 579)	(87 579)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(19 493)	(19 493)
Total Créances sur la clientèle	1 600	4 936 835	4 938 435

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Provisions sur créances douteuses	(180 448)	(180 618)
Provisions sur décotes de garanties	(87 579)	(90 065)
Total Provisions risque de contrepartie	(268 027)	(270 683)
Provisions à caractère générale dite collective	(19 493)	(15 226)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(287 520)	(285 909)
Agios sur comptes non mouvementés	(42 414)	(43 928)
Intérêts réservés sur consolidations	(10 046)	(9 277)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(5 158)	(4 340)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(32 831)	(30 415)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 395)	(2 359)
Commissions réservées sur cautions dinars	(34)	(45)
Autres commissions réservées	(5 844)	(5 194)
Total agios et intérêts réservés	(98 722)	(95 558)
Total Agios et provisions sur clientèle	(386 242)	(381 467)

La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi :

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Engagements bilan*	4 837 475	4 038 766	461 384	451 234	5 298 859	4 490 000
Engagements hors bilan	461 303	366 596	6 050	8 889	467 353	375 486
Sous-total	5 298 778	4 405 362	467 434	460 123	5 766 212	4 865 485
Autres engagements**					25 818	22 158
Total	5 298 778	4 405 362	467 434	460 123	5 792 030	4 887 644

*Pour le besoin de comparabilité, les Engagements bilan des Actifs classés C0&C1 arrêtés au 31/12/2016 ont été retraités.

** Dont 18.530 KTND d'intérêts courus non échus, (6.402) KTND d'intérêts perçus d'avance, et 27 KTND échéance à recouvrer en capital et intérêts.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2016	(270 683)
Dotations aux provisions	(37 436)
Reprises sur provisions	26 992
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	1 999
Utilisations	10 597
Utilisations sur décotes des garanties	486
Ajustement stock de provisions	18
Stock de clôture au 31/12/2017	(268 027)

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	1 600	200	284 377	285 961	285 978	286 161
Autres concours à la clientèle	-	-	5 000 422	4 188 938	5 000 422	4 188 938
Crédits sur ressources spéciales	-	-	38 277	37 059	38 277	37 059
Sous total	1 600	200	5 323 076	4 511 958	5 324 677	4 512 158
Agios et intérêts réservés	-	-	(98 722)	(95 558)	(98 722)	(95 558)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(180 448)	(180 618)	(180 448)	(180 618)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	-	(87 579)	(90 065)	(87 579)	(90 065)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(19 493)	(15 226)	(19 493)	(15 226)
Total Créances sur la clientèle	1 600	200	4 936 834	4 130 491	4 938 435	4 130 691

Au 31-12-2017, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 272 007 KTND contre 148 145 KTND au 31-12-2016.

Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

	en KTND	
	31/12/2017	31/12/2016
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	19 098	18 146

Par ailleurs, la Banque n'a pas d'accord de financement en cours auprès des bailleurs de fonds.

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2017 un solde de 39 740 KTND.

	31/12/2017	31/12/2016
Autres placements	39 740	29 740
Total Portefeuille-titres commercial	39 740	29 740

Les titres de placement sont répartis comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL	7 000	7 000
TITRE SAOUF	12 740	12 740
TITRE BBM	10 000	-
Total Portefeuille-titres commercial	39 740	29 740

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 138 648 KTND contre 155 260 KTND au 31/12/2016. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2017	31/12/2016
Titres d'investissement	139 222	155 488
Part dans les entreprises liées	3 848	3 848
Titres de participations	3 420	3 420
Sous total	146 490	162 756
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(144)	(14)
Provisions pour dépréciation titres de participation	(2 155)	(2 174)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(5 543)	(5 308)
Total Portefeuille d'investissement	138 648	155 260

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2016	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2016
Titres d'investissement - BTA	102 000	1236		103 236
Emprunt National	30 000	986		30 986
Titres d'investissement - FG SICAR	14 616	2 063	(5 308)	11 371
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	4 476	112		4 588
Titres de participation	3 420		(2 174)	1 246
Part dans les entreprises liées	3 848		(14)	3 834
Total	158 360	4 397	(7 496)	155 260

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2017	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2017
Titres d'investissement - BTA	92 000	2367	-	94 367
Emprunt National	24 000	789	-	24 789
Titres d'investissement - FG SICAR	14 616	1700	(5 543)	10 773
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	3 645	105	-	3 750
Titres de participation	3 420	-	(2 155)	1 265
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(144)	3 704
Total	141 529	4 961	(7 842)	138 648

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Total net au 31/12/2016	Acquis	Cession/ remb	Créances rattachées	Dotation	reprise	Total net au 31/12/2017
Titres d'investissement - BTA	103 236		(10 000)	1 131			94 367
Emprunt National	30 986		(6 000)	(197)			24 789
Titres d'investissement-FG SICAR	11 371			(363)	(261)	26	10 773
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	4 588		(831)	(7)			3 750
Titres de participation	1 246					19	1 265
Part dans les entreprises liées	3 834				(130)		3 704
Total	155 260		(16 831)	564	(391)	45	138 648

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 155)	(2 174)
Total	1 265	1 246

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Bons de trésor et assimilables (BTA)	92 000	102 000
Emprunt National	24 000	30 000
Placement Fonds SICAR	14 616	14 616
Emprunts obligataires	3 645	4 476
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 700	2 062
Créances rattachés sur BTA	2 367	1 236
Créances rattachées sur emprunt national	789	986
Créances rattachés sur emprunts obligataires	105	112
Total Titres d'investissement	139 222	155 488

Les titres de participations se détaillent comme suit:

En KTND

Titre	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2017	Provision 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017	Valeur brute 31/12/2016	Provision 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2016
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	0	1 278	1 278	0
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	270	227	497	288	209
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	0	240	240	0
Monétique Tunisie	2 308	8,548%	231	0	231	231	0	231
Carthago	2 922	0,642%	208	0	208	208	0	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	0	194	194	0	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	0	3	3	0
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	0	135	135	0
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	0	130	130	0	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	0	126	126	0	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	0	100	100	0
Ste Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	0	75	75	0	75
Sté Inter Bank Services IBS	41 744	3,103%	73	0	73	73	0	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	0	49	49	0
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	0	25	25	0
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	0	25	25	0
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	0	20	20	0
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	0	6	6	0
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	0	5	5	0
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	0	0	0	0	0	0
S.T.A.M.	1 320	0,033%	0	0	0	0	0	0
Internationale Obligataire Sicav	1	0,000%	0	0	0	0	0	0
Titres de participations			3 420	2 155	1 265	3 420	2 174	1 246

** Attribution de 3 actions gratuites

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit:

En KTND

Titres	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2017	Provision 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017	Valeur brute 31/12/2016	Provision 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2016
Internationale Sicar	169 900	34,00%	1 715	111	1 604	1 715	14	1 701
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,97%	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000
UIB Finance	45 563	99,92%	1 133	32	1 101	1 133	0	1 133
Parts dans les entreprises liées			3 848	143	3 705	3 848	14	3 834

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

En KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2017	Résultat net 2017
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam - EL Menzah 5 -1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	2 779	1 652
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	1 042	(61)
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	4 430	(287)

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 45 143 KTND au 31/12/2017 contre un solde de 41 128 KTND au 31/12/2016. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2016	Acquis	Cessions	Reclassement	V. Brute au 31/12/2017	Amort. Cumulé 31/12/2017	VCN Au 31/12/2017
Logiciels informatiques	12 520	1 535	-	1 689	15 744	(11 417)	4 327
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	20 095	4 816	(1)	(563)	24 347	(18 678)	5 669
Immeubles d'exploitation	10 176	99	-	-	10 275	(4 648)	5 627
Immeubles hors exploitation	564	-	-	-	564	(211)	353
Agencement aménagement installation	57 716	6 309	-	1 044	65 069	(40 694)	24 375
Terrains	1 047	-	-	-	1 047	-	1 047
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(230)	47
Matériel roulant	2 443	284	(357)	-	2 370	(1 557)	813
Matériel et mobilier de bureau	12 228	556	-	(43)	12 741	(10 419)	2 322
Equipements logements de fonction	111	-	-	-	111	(105)	6
Immobilisations incorporelles en cours	925	-	-	(925)	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	1 942	283	-	(1 764)	461	-	461
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	15	8	-	-	23	-	23
TOTAL	129 941	13 890	(358)	(562)	142 911	(97 769)	45 143

	Amort. Cumulé 31/12/2016	Dotation	Sortie	Reclass	Amort. Cumulé 31/12/2017
Logiciels informatiques	(9 970)	(1 447)	-	-	(11 417)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(16 496)	(2 234)	-	52	(18 678)
Immeubles d'exploitation	(4 451)	(197)	-	-	(4 648)
Immeubles hors exploitation	(200)	(11)	-	-	(211)
Agencement aménagement installation	(35 987)	(4 701)	-	(6)	(40 694)
Fonds de commerce	(216)	(13)	-	-	(230)
Matériel roulant	(1 641)	(272)	357	-	(1 557)
Matériel et mobilier de bureau	(9 939)	(486)	-	6	(10 419)
Equipements logements de fonction	(103)	(2)	-	-	(105)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(88 813)	(9 363)	357	52	(97 769)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 40 110 KTND au 31/12/2017 contre 44 055 KTND au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31 Décembre 2016 Retraité	31 Décembre 2016 Publié
Crédits aux personnels	17 425	15 848	15 848
Comptes d'attente et de régularisation actifs	8 272	10 183	10 251 *
Créances prises en charge par l'Etat	6 110	6 983	6 983
Action en défense	5 565	5 858	5 858
Divers autres actifs	3 035	5 277	5 277
Etat impôts et taxes	177	78	78
Sous total Autres actifs	40 584	44 227	44 295
Provisions sur autres actifs	(474)	(172)	(172)
Total Autres actifs	40 110	44 055	44 123

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31 Décembre 2016 Retraité	31 Décembre 2016 Publié
Débit à régulariser et divers	2 541	3 689	3 689
Produits à recevoir	1 628	3 266	3 266
Autres comptes de régularisation actif	2 720	1 987	2 055 *
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 383	1 241	1 241
Total Comptes d'attente et de régularisation actifs	8 272	10 183	10 251

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi:

	Provision 2016	Dotation 2017	Reprise	Provision 2017
Créditeurs et Débiteurs Divers Contentieux	8	280	0	288
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	74	18	0	92
Erreurs de Caisse	90	94	90	94
Total	172	392	90	474

Le détail des actions en défense se présente comme suit :

	Montant de l'affaire 2017	Montant de l'affaire 2016
Affaires Contentieux Social	2 315	2 312
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	2 605	1 702
Affaires Civiles	427	1 337
Affaires Pénales	180	498
Affaires prud'homales	37	9
Total	5 565	5 858

3.2 Notes sur les postes du passif

Note 8 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CPP présente un solde de 81 043 KTND au 31/12/2017 contre un solde nul au 31/12/2016.

	31/12/2017	31/12/2016
Pension	55 000	-
Emprunt dinars auprès de la BCT	26 000	-
Dettes rattachés BCT	43	-
Total Banque Centrale et CCP	81 043	-

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2017 à 201 403 KTND contre 147 312 KTND au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	201 397	147 233
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	6	79
Total	201 403	147 312

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 201 397 KTND au 31/12/2017 se détaillant comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	58 500	104 600
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non-résidents	142 210	42 546
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	687	87
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires	201 397	147 233

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présentent ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	201 397	-	-	-	201 397
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	6	-	-	-	6
Total	201 403	-	-	-	201 403

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	201 397	147 233
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	6	79
Total	-	-	201 403	147 312

Au 31-12-2017 les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 122 346 KTND au 31/12/2017 contre 3 661 340 KTND au 31/12/2016. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue	1 250 257	1 078 398
Comptes d'épargne	1 390 230	1 287 815
Comptes à terme et bons de caisse	1 323 382	1 102 168
Certificats de dépôts	71 922	100 778
Autres dépôts et avoirs	86 555	92 181
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 122 346	3 661 340

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 250 257	-	-	-	1 250 257
Comptes d'épargne	1 390 230	-	-	-	1 390 230
Comptes à terme et bons de caisse	771 872	478 235	73 275	-	1 323 382
Certificats de dépôts	71 922	-	-	-	71 922
Autres dépôts et avoirs	86 555	-	-	-	86 555
Total	3 570 836	478 235	73 275	-	4 122 346

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue	2 555	3 156	1 247 702	1 075 242	1 250 257	1 078 398
Comptes d'épargne			1 390 230	1 287 815	1 390 230	1 287 815
Comptes à terme et bons de caisse	10 380	7 881	1 313 002	1 094 287	1 323 382	1 102 168
Certificats de dépôts			71 922	100 778	71 922	100 778
Autres dépôts et avoirs			86 555	92 181	86 555	92 181
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	12 935	11 037	4 109 411	3 650 303	4 122 346	3 661 340

La banque n'a pas de dépôts et avoirs ni dans les entreprises associés ni dans les co-entreprises.

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 454 000 KTND au 31/12/2017 contre 329 449 KTND au 31/12/2016 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	225 034	222 410
Emprunts subordonnés	80 000	80 000
Ressources spéciales	19 305	19 837
Emprunt en devises	117 444	-
Dettes rattachées	12 217	7 202
Total Emprunts et ressources spéciales	454 000	329 449

	jusqu'à 3mois	3mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	plus de 7 ans	Durée Indéterminée	Total
Emprunts subordonnés	-	40 000	-	-	-	40 000	80 000
Ressources spéciales	2 674	1 129	8 583	2 728	4 191	-	19 305
Emprunts obligatoires	22 054	20 313	136 960	23 066	22 640	-	225 034
emprunt en devise	-	9 787	78 296	29 361	-	-	117 444
Dettes rattachées	12 217	-	-	-	-	-	12 217
Total Emprunt et ressources spéciales	36 945	71 230	223 839	55 155	26 831	40 000	454 000

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	-	-	225 034	222 410
Emprunts subordonnés	-	-	80 000	80 000
Emprunt en devises	-	-	117 444	-
Dettes rattachées emprunts en devise			709	
Dettes rattachées emprunts matérialisés			11 497	7 167
Total Emprunts matérialisés	-	-	434 684	309 577
Ressources spéciales	-	-	19 305	19 837
Dettes rattachées Ressources spéciales			11	35
Total ressources spéciales	-	-	19 316	19 872
Total Emprunts et ressources spéciales	-	-	454 000	329 449

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2017 se détaille comme suit :

	Solde d'ouverture	Emissions	Remb	Solde de clôture
Emprunt obligataire	222 410	75 000	(72 376)	225 034
Emprunt Subordonnée	80 000	-	-	80 000
Emprunt en devises	-	117 444		117 444
Dettes rattachées	7 167	6 119	(1 080)	12 206
Total	309 577	198 563	(73 456)	434 684

Emprunts obligataires :

(en MKTND)

Libellés de l'emprunt	Montant Initial	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'oblig	Montant Souscrit	Encours au 31/12/2017
UIB 2009-1	100 MDT	Cat A 5,25%	10	100	297 000	29,7	5.9
		Cat B 5,5%	15	100	250 000	25	11.7
		Cat C 5,85%	20	100	453 000	45,3	27.2
UIB 2011-1	50 MDT	Cat A TMM+ 1%	10	100	182 500	18,25	7.3
		Cat B 6,3%	20	100	317 500	31,75	22.2
UIB 2011-2	50-75 MDT	Fixe 5,9%	7	100	514 310	51,43	14.7
UIB 2012-1	40-60 MDT	Cat A 6,3%	7	100	347 000	34,7	14.9
		Cat B 6,4%	10	100	48 500	4,85	2.9
		Cat C 6,7%	20	100	4 500	0,45	0.4
UIB 2015	50 MDT	Cat A TMM+ 1,95%	5	100	52 500	5,25	3
		Cat A 7,4%	5	100	124 750	12,475	7.5
		Cat B 7,5%	7	100	322 750	32,275	32.3
UIB 2016	75 MDT	Cat A Fixe 7,4%	5	100	462 500	46,3	46.3
		Cat B Fixe 7,5%	7	100	287 500	28,75	28.8
Total encours=						225MKTND	

Emprunts subordonnés Société Générale :

	Montant Initial	Taux d'intérêt brut	Durée en années
Emprunt subordonné	40 000	T.A.O	Durée indéterminée
	40 000		10 ans

Note 12 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 151 288 KTND au 31/12/2017 contre 151 107 KTND au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31 Décembre 2016 Retraité	31 Décembre 2016 Publié
Comptes d'attente et de régularisation passif	39 405	57 246	57 315 *
Etat impôts et taxes	30 522	21 345	21 345
Sommes dues au personnel	22 828	21 305	21 305
Valeurs exigibles après encaissement	15 813	19 482	19 482
Provision pour passifs et charges	11 305	7 644	7 644 *
Provision sur Engagements Hors Bilan	2 765	3 232	3 232 *
Saisies arrêts clients	6 537	5 717	5 717
Provision sur chèques certifiés	13 457	5 232	5 232
Charges provisionnées pour congé à payer	3 443	4 986	4 986
Cotisation CNSS	4 347	3 770	3 770
Fournisseurs factures à payer	866	1 148	1 148
Total Autres passifs	151 288	151 107	151 176

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour risques divers	7 127	3 722
Provision pour risques administratif	2 216	2 520
Provision sur action en défense	1 001	1 133
Provision pour action en justice	961	269
Total Provision pour passifs et charges	11 305	7 644

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	31/12/2017	31 Décembre 2016 Retraité	31 Décembre 2016 Publié
Créditeurs divers	15 619	23 449	23 518 *
Charges à payer	20 328	20 401	20 401
Divers comptes de suspens	46	6 718	6 718
Prime d'assurance-crédit à reverser	1 152	4 528	4 528
Commission de garantie et de péréquation change	764	703	703
Autres produits perçus d'avance	835	593	593
Produits perçus d'avance	405	535	535
Fournisseurs bons de carburant	125	155	155
Assurance vie personnel	81	114	114
Dividendes à payer	50	50	50
Autres comptes de régularisation passif	1	-	-
Total Comptes d'attente et de régularisation passif	39 405	57 246	57 315

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 178 129 KTND au 31/12/2017 contre 122 982 KTND au 31/12/2016 soit une augmentation de 55 147 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :"

	31/12/2017	31/12/2016
Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	14 524	10 734
Autres réserves	125 775	75 505
Fonds social	13 030	11 943
Total Réserves	178 129	122 982

Note 14 : Capitaux Propres

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 172.800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 441 007KTND au 31/12/2017 contre 371 584 KTND au 31/12/2016, soit une variation 69 423 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2016	172 800	2	7 532	34 679	10 778	24 800	64 038	314 629
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	19 010	3 202	40 826	1 000		(64 038)	-
Distribution de dividendes		(19 008)						(19 008)
Résultat de l'exercice							75 798	75 798
Autres mouvements sur Fonds social					165			165
Situation à l'ouverture de l'exercice 2017	172 800	4	10 734	75 505	11 943	24 800	75 798	371 584
Affectation du résultat de l'exercice N-1		20 738	3 790	50 270	1 000		(75 798)	-
Distribution de dividendes		(20 736)						(20 736)
Résultat de l'exercice							90 072	90 072
Autres mouvements sur Fonds social					87			87
Situation à la clôture de l'exercice 2017	172 800	6	14 524	125 775	13 030	24 800	90 072	441 007

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 693 403 KTND au 31/12/2017 contre 592 913 KTND au 31/12/2016. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	458 537	370 664
Garantie donnée confrère	-	12 000
Avals donnés en devises	31 860	31 260
Cautions émises en faveur de la clientèle	195 499	175 380
Avals donnés en dinars	7 507	3 609
Total Cautions, avals et autres garanties données	693 403	592 913

L'encours des cautions et avals se détaille au 31/12/2016 comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements bancaires et financiers	-	12 000
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	693 403	580 913
Cautions, avals et autres garanties donnés	693 403	592 913

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements bancaires et financiers	-	-	-	12 000
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-	693 403	580 913
Cautions, avals et autres garanties donnés	-	-	693 403	592 913

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 232 145 KTND au 31/12/2017 contre 211 460 KTND au 31/12/2016. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Ouverture de Credoc import confirmé	217 937	155 337
Ouverture Credoc import non confirmé	11 438	8 091
Sous total credoc import	229 375	163 428
Confirmation de Credoc export	2 124	47 917
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	646	115
Sous total credoc export	2 770	48 032
Total Crédits documentaires	232 145	211 460

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	217 937	155 337
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	11 438	8 091
Sous total Credoc import	-	-	229 375	163 428
Confirmation de Credoc export	-	-	2 124	47 917
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	646	115
Sous total Credoc export	-	-	2 770	48 032
Total Crédits documentaires	-	-	232 145	211 460

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 115 231 KTND au 31/12/2017 contre 141 886 KTND au 31/12/2016.

	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financements donnés aux clientèles	115 231	141 886
Total Engagements de financements donnés	115 231	141 886

La ventilation des engagements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	115 231	141 886
Total Engagements de financements donnés	-	-	115 231	141 886

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 1 159 545 KTND au 31/12/2017 contre 756 437 KTND au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Garanties reçues des autres établissements de crédit	512 484	498 754
Compagnies d'assurance	1 113	1 244
Garanties reçues de la clientèle	559 121	199 980
Garanties reçus de l'Etat	73 653	56 459
Garanties ARIZ	13 174	-
Total Garanties reçues	1 159 545	756 437

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 512 484 KTND au 31/12/2017 contre 498 754 KTND au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	458 538	370 664
Garanties données par la Société Générale	238	2 426
Garanties reçues des correspondants étrangers	49 212	43 347
Confirmation banque Credoc export	2 770	48 032
Garanties reçues des correspondants locaux	1 726	34 285
Garanties ARIZ	13 174	-
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	512 484	498 754

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 559 121 KTND au 31/12/2017 contre 199 870 KTND au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Garanties hypothécaires	496 556	199 870
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	62 565	110
Total Garanties reçues de la clientèle	559 121	199 980

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 73 653 KTND au 31/12/2017 contre 56 459 KTND au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Autres garanties reçues de l'Etat	32 127	15 666
SOTUGAR	15 588	15 805
FNG et FOPRODI	25 938	24 988
Total Garanties reçues de l'Etat	73 653	56 459

Opérations en devises

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Achat au comptant	29 980	16 718
Vente au comptant	29 192	16 425

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Achat à terme	71 944	124 621
Vente à terme	70 729	121 643

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 314 396 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	1 034	1 136
Opérations avec la clientèle	304 335	256 227
Autres intérêts et revenus assimilés	9 027	7 736
Total Intérêts et revenus assimilés	314 396	265 099

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 95 821 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur comptes	15 995	14 545
Commissions sur opérations de caisse	1 798	1 678
Commissions sur crédits	29 044	24 200
Commissions sur monétique banque à distance	23 794	21 738
Autres commissions	7 562	6 465
Commissions sur moyens de paiement	7 087	6 903
Autres produits sur services financiers	10 541	9 127
Total Commissions (en produits)	95 821	84 656

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 29 328 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Gain net sur opérations de change	29 328	16 012
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	29 328	16 012

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 9 535 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts sur obligations	276	330
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	883	1 180
Intérêts sur bons de trésor assimilables	6 238	5 135
Intérêts sur emprunt national	1 648	1 855
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	490	570
Total Revenus du portefeuille d'investissement	9 535	9 070

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 155 035 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi:

	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 323	6 490
Emprunts et ressources spéciales	21 746	15 537
Opérations avec la clientèle	123 704	100 359
Autres intérêts et charges	1 262	1 086
Total Intérêts courus et charges assimilées	155 035	123 472

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 3 918 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi:

	31/12/2017	31/12/2016
Commissions monétiques	2 696	2 427
Redevances et prestations	239	250
Autres commissions	195	209
Rémunération du fonds géré SICAR	169	212
Frais de confection carnet de chèques	92	99
Frais télégrammes télex	181	171
Règlement télécom SMS Banking	346	247
Total Commissions encourues	3 918	3 615

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 16 072 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi:

	31/12/2017	31/12/2016
Coût net du risque clientèle	12 332	18 728
Coût net du risque divers	3 740	(5 400)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	16 072	13 328

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions collectives	4 267	2 165
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	37 436	35 830
Reprise sur provisions devenues disponibles	(26 992)	(11 002)
Reprise sur provisions devenues disponibles provenant de la décote	(1 999)	(7 166)
Reprise sur provisions sur cession	(10 512)	(9 973)
Reprise sur provisions cession sur décote des garanties	(486)	(1 186)
Reprise couverte par des provisions	(85)	(1 087)
Reprise sur agios réservés utilisées sur cession de créances	(7 256)	-
Reprise sur agios réservés utilisées sur créances passées par perte	(114)	-
Pertes couvertes par Provision sur cession de créances	10 997	11 159
Pertes couvertes par agios réservés sur cession de créances	7 256	-
Pertes couvertes par agios réservés	114	-
Pertes couvertes par des provisions	85	1 087
Pertes non couvertes par provisions	121	72
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	615	287
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(857)	(1 271)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(244)	(179)
Gains de cession	(14)	(8)
Total Coût net du risque clientèle	12 332	18 728

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 543	443
Reprises sur provisions pour risques et charges	(2 577)	(3 469)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(99)	(132)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	459	11
Perte sur éléments hors exploitation	309	446
Gain sur éléments hors exploitation	(1 123)	(3 867)
Perte sur autres éléments d'exploitation	228	1 168
Total Coût net du risque divers	3 740	(5 400)

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -345 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux provisions sur titres de participation	(130)	(224)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(261)	(201)
Pertes sur titres d'investissement	-	(562)
Reprise de provisions sur titres de participation	19	478
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	27	193
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(345)	(316)

Note 27 : Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 98 035 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du personnel	71 208	62 581
Charges sociales et assurances	20 647	18 187
Autres charges de personnel	6 485	6 780
Dotation aux provisions sur indemnité fin de carrière	-	140
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(305)	-
Total Frais de personnel	98 035	87 688

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 27 601 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Frais d'exploitation non bancaires	15 231	13 517
Autres charges générales d'exploitation	12 370	10 533
Total Charges générales d'exploitation	27 601	24 050

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 12 370 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Loyers commerciaux	3 539	3 230
Maintenance logiciel informatique	2 988	2 204
Autres services extérieurs	1 116	1 170
Assurance globale banque	948	768
Maintenance matériel informatique	672	545
Entretien et nettoyage immeubles	483	462
Loyer personnel logements de fonction	280	357
Gardiennage et surveillance	539	355
Assurance immeubles et voitures	378	347
Honoraires commissaires aux comptes	329	334
Rémunération d'intermédiaires	614	308
Sous-traitance archives	144	136
Frais judiciaires	201	121
Entretien et réparation divers	67	118
honoraires service assistance Société Générale	44	47
Sous- traitance informatique	27	26
Maintenance et consommable photocopieurs	1	5
Total Travaux fournitures et services extérieurs	12 370	10 533

Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 42 647 KTND se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	182 430	145 100
(+) Déductions nets Réintégrations	(7 822)	(1 793)
Résultat fiscal avant provisions	174 608	143 307
- Déduction provisions 2017	42 318	38 282
Résultat fiscal	132 290	105 025
Réinvestissement	10 441	19 310
Résultat fiscal après réinvestissement	121 849	85 715
Taux d'impôt	35,00%	35,00%
Impôt sur les sociétés	42 647	30 000

Note 30 : Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalise -6 092 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Perte Extraordinaire*	(6 092)	(7 866)
Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(6 092)	(7 866)

*Une charge extraordinaire relative à la contribution conjoncturelle décidée au niveau de l'article 52 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018.

La dite contribution, répond aux conditions prévues par le paragraphe 18 de la norme comptable NC08, relative au Résultat Net de l'exercice et Eléments Extraordinaires, ce qui justifie sa présentation au niveau de l'Etat de Résultat sous la Rubrique "Eléments Extraordinaires"

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2017, est de 2,606 DT.

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de la période	90 072	75 798
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	2,606	2,193

Le résultat par action ainsi déterminé en 2017 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.6- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2017	31/12/2016
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	165 631	210 477
Créances sur les établissements bancaires et financiers	73 574	49 588
Emprunts auprès de la banque centrale	(81 000)	-
Dépôts des établissements bancaires	(200 710)	(147 146)
Dépôts des établissements financiers *	(6)	(79)
Total	(42 511)	112 840

*En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

3.7- Autres notes aux états financiers

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSO ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%.

Les commissions supportées par la banque en 2017 au titre de cette garantie s'élèvent à mille dinars y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,25% l'an. Le montant de la garantie est ajusté à l'engagement au 31 décembre 2017, l'encours de cette garantie est de 13 500 KTND.

Les commissions supportées par la banque en 2017 au titre de cette garantie s'élèvent à 41 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients. Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2017, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 927 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2017 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 924KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2017 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 924 KTND.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 octobre 2017, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 K Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2017 au titre de cette convention, se sont élevés à 32 KTND Hors TVA.

'La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes. Les honoraires supportés par la banque en 2017 au titre de cette convention, s'élève à 15 KTND HT.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Octobre 2017, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2017 au titre de cette convention, s'élève à 176 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an.

Le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2017 est de 91KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 15 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, un contrat avec la société générale pour l'utilisation de la customisation du module JIRA.

Le produit constaté et revenant à l'UIB au cours de l'exercice 2017 est de 154 KTND.

- L'UIB a réalisé une opération de refinancement avec la SG d'un montant global de deux nouvelles opérations d'emprunt portant sur un montant total de 16 MUSD (6 MUSD le 6 novembre 2017 et 10 MUSD le 28 novembre 2017) sur une période de 3 mois au taux Libor 3 mois majoré respectivement d'un spread de 56 et 52 points de base (coût RAROC inclus). Ces emprunts ont servi à financer plusieurs opérations clientèle. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 14 Décembre 2017.

En incluant la première opération de 17 MUSD réalisée en octobre et notifiée au Conseil d'administration du 19 octobre 2017, l'encours total des financements USD auprès de la Société générale est actuellement de 33 MUSD.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 122 KTND.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2017. L'encours de ces opérations au 31/12/2017 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre-valeur
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	42 904	42 904
	EUR	1 503	4 413
Total			47 318
Credoc Import	JPY	2 579	56
	USD	8 578	21 012
	EUR	27 013	79 313
Total			100 381
Credoc Export	TND	30	30
	USD	147	361
	EUR	334	981
Total			1 372
Garanties Emises	EUR	5 296	15 549
	MAD	597	156
Total			15 705
Garanties Reçues	TND	80 531	80 531
	USD	15 017	67 810
	EUR	93 626	273 705
Total			422 046

Opérations avec la société "l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC"

- L'UIB a conclu un contrat avec l'IRC qui consiste à céder, à la société l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC, 14 294 créances pour un total d'engagements cédés de 18 297 KTND et à un prix de cession de 14 294 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 14 Décembre 2017.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012. Cette convention porte sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, d'établissement et du contrôle des déclarations fiscales.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel de 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2017 s'élève à 20 KTND.

-L'IRC a souscrit à deux placements à terme. Le détail des placements à court terme se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

en KTND			
Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
1 700	6,45	01/03/2017	01/03/2018
800	7,19	03/07/2017	05/03/2018

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 761 KTND au 31/12/2017.

Opérations avec la société "UIB Finance"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2017, s'élève à 10 K TND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage. A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2017, s'élèvent à 1 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2017, s'élèvent à 5,640KTND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2017 s'élève à 5 KTND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 K TND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2017 est de 5 K TND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- Les dépôts de l'UIB FINANCE chez l'UIB totalisent 670 KTND au 31/12/2017.

Opérations avec la société "International – Sicar"

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2017, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société International Sicar autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

Cette convention annule et remplace :

- La convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 13 Mars 2000 ;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB du 02 Septembre 2002 ;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 27 décembre 2003.

Au 31 Décembre 2017, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'international SICAR s'élèvent à 9.228 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 10% des plus-values de cession de participation.
- Une commission de recouvrement à servir à la SICAR égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnée à 150 KTND en TTC.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2017 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 43 KTND.

- Le montant des commissions de recouvrement au titre de l'année 2016 s'élève à 41 KTND y compris la TVA non déductible.

L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société International SICAR, autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 et en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 2 000 KTND.

Sur ce fond géré, l'international SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2017 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élève à 14 KTND.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2017, relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à l'international SICAR s'élève à 12 KTND hors TVA.

- L'UIB a conclu le 09/02/2016, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Mars 2016, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant 1 376 KTND.

Sur ce Fond Géré l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 Mars 2016.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2017 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar», s'élève à 9KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2017 relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 8 KTND Hors TVA.

-L'UIB a conclu le 17/03/2017, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 17 Mars 2017, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 1 570 KTND.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participation effectives perçue trimestriellement calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la participation en fonds gérés UIB.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2017 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar », s'élève à 8KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2017 relative à la commission de rendement au titre de ce fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 8 KTND Hors TVA.

Un avenant aux conventions a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar, qui modifie la rémunération de l'international Sicar en ce qui concerne les plus-values de cession de participations sur fonds gérés UIB conclues jusqu'à la date de la signature de la présente.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- L'International Sicar percevra une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.
- Les autres rémunérations hors plus-values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2017 relative à la commission sur plus-values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 12 KTND Hors TVA.
Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

L'UIB a conclu une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 442 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 11 L'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 07 Mars 2018.

-L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 07 Mars 2018, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable égale à Vingt Mille (20 000) Dinars par an, payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

-L'UIB et l'International SICAR ont conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 07 Mars 2018, les conventions, actes et avenants suivants :

- La convention de gestion de fonds UIB signée en date du 1er Juillet 2015.
- La convention de gestion de fonds UIB signée en date du 27 février 2015
- La convention de gestion de fonds UIB signée en date du 1er Mars 2016
- L'avenant aux conventions de gestion de Fonds signé le 15 Janvier 2017
- La convention de gestion de fonds UIB signée en date du 18 Mars 2017

Que dans le cadre de leurs relations d'affaires, l'UIB peut être appelée, en sus des participations régies par les conventions susmentionnées, à identifier des acteurs économiques, initier, structurer et originer des opérations de financement objet des fonds gérés, auxquels cas la mission de l'International Sicar sera limitée au suivi de ces opérations de financement ainsi qu'au recouvrement à bonne date des sommes échues.

Que compte tenu de la spécificité de ces opérations initiées par l'UIB et en considération de la teneur de la mission confiée à l'International Sicar, les parties conviennent, en vertu du présent Avenant, de définir les conditions et les modalités relatives à la rémunération de l'International Sicar.

Qu'en vue de ce qui précède, les Parties se sont rapprochées pour conclure le présent Avenant.

L'UIB a conclu une convention avec les filiales SICAR et IRC en vertu de laquelle l'UIB et la SICAR consentent à l'IRC un mandat de recouvrer les montants que la SICAR a investi en participations sur ses fonds propres, les fonds gérés UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous formes de participations et de comptes courants associés dans le cadre de ces mêmes participations.

Cette convention a été ratifiée par le conseil du 14 décembre 2017.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 11 KTND.

L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 12 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, avec la SICAR, trois conventions de placement "compte à terme". Le détail est résumé dans le tableau ci-après :

en KTND

Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
1 376	6,98	29/11/2017	27/02/2018
1 570	6,98	08/12/2017	08/03/2018
2 000	7,47	05/10/2017	03/01/2018

- L'UIB a octroyé, le 16/12/2016, une avance sur compte à terme à la SICAR pour un montant de 1 600 KTND au taux de 7,010% avec échéance le 03/01/2017.

- Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 739 KTND au 31/12/2017.

Opérations avec la société "Zemni immobilière"

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2017 est de 52 KTND HTVA.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint telles que fixées par les Conseils d'Administration du 09 juin 2008, 22 mai 2012 et 16 mars 2016 ainsi que celle des administrateurs telle que fixée annuellement par l'assemblée générale se détaillent comme suit :

	Directeur Général Adjoint		Ancien Directeur Général		Nouveau directeurs général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme :						
- Salaire	253 989	-	308 585	-	242 094	-
- Intéressement sous forme de bonus	97 500	-	440 415	792 747	249 036	249 036
- Indemnité fin de carrière			333 500			
- Congés payés	-	-	35 254	-	35 717	51 459
- Autres avantages	7 232	-	5 073	-	2 418	-
- Charges fiscales et sociales	98 530		259 769	206 669	141 934	78 339
- Jetons de présence	-	-	-	14 400	-	-
TOTAL	457 251	-	1 382 596	1 013 816	671 199	378 834

	Président Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme :				
- Rémunération PCA	308 626	151 145		
- Jetons de présence	-	-	-	150 000
TOTAL	308 626	151 145	0	150 000

Note 33 – Passifs éventuels - Provisions

-La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours.'

A la date d'arrêté des présents états financiers, un ajustement de la provision a été constaté pour un montant de 600 KTND.

Le montant de la couverture pour provision pour risque et charge en couverture du redressement de la CNSS s'élève au 31 Décembre 2017 à 900 KTND ayant fait l'objet d'échange entre les services de la Banque, les commissaires aux comptes ainsi que les avocats conseil de la Banque, sur la base de :

***Une analyse des chefs de redressement de la CNSS.

***Des chefs de redressement non fondés et n'ont pas été qualifiés de risque avérés à provisionner.

***Du rapport de l'expertise complémentaire ayant confirmé que le montant définitif du redressement est de 629 KTND.

***La simulation des pénalités de retard en lien avec l'affaire.

-Actuellement, la Banque fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2012 ; 2013 ; 2014 et 2015.

La notification définitive des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à la banque pour un montant global de 5 788 KTND, qui a été réglée en mars 2018. La banque a provisionné le redressement en question et le risque pour l'année fiscale 2017 et à concurrence de 5 656 KTND.

Note 34 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 08 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,
I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 04 juin 2015, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Union Internationale des Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 441 007 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 90 072 KDT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante exposée dans la note n° 33 des Etats Financiers « Passifs éventuels- Provisions » :

La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015, dont les résultats lui ont été notifiés en septembre 2017.

Le 06 Mars 2018, le contrôle fiscal en question a fait l'objet d'un arrangement avec l'administration fiscale en vertu duquel la banque a réglé un complément d'imposition de 5 788 KDT (dont 4 407 KDT en principal et 1 381 KDT en pénalités).

La banque a provisionné au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le risque relatif au redressement en question et ce, à concurrence de 5 656 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2017 à 410 217KDT et représentent 91% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés
- La revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers

4.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 2.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2017, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 290 285 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 8,07%.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions;
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque pour la classification des créances
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un large échantillon de créances à la date de clôture
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque pour un large échantillon
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

4.3 Estimation des provisions sur risques fiscaux et sociaux

Point clé de l'audit :

La banque opère dans un secteur régulièrement contrôlé par les autorités fiscales et sociales.

Les contrôles fiscaux et sociaux peuvent donner lieu à des redressements et à des litiges avec ces autorités.

L'estimation de ce type de risque est revue régulièrement par la direction financière et la direction générale avec l'appui de leurs conseillers fiscaux et les avocats de la banque.

Au 31/12/2017, une partie importante des provisions pour risques et charges se rattache aux risques fiscaux et sociaux respectivement pour 5 656 KDT et 900 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la banque aux problématiques fiscales et sociales, en partie spécifiques au secteur bancaire, et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques fiscaux et sociaux constitue un point clé de notre audit.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la banque pour recenser l'ensemble des passifs fiscaux et sociaux
- Mener des entretiens avec les avocats de la banque afin d'apprécier l'état actuel des affaires et des redressements notifiés par les autorités
- Associer nos experts en fiscalité à notre équipe d'audit afin d'examiner les différentes correspondances avec les autorités fiscales et sociales
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et

de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Mbarek

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2017.

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat en vertu duquel l'UIB a consenti à la société générale un droit de reproduction de la customisation du module JIRA et de lui concéder irrévocablement la propriété et l'intégralité des droits d'auteur et des autres droits attachés à cette reproduction.

Le produit constaté et revenant à l'UIB au cours de l'exercice 2017 est de 154 KDT (52 500 EURO).

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

- Au cours de 2017, l'UIB a contracté trois emprunts à court terme auprès de la société générale respectivement pour 17 millions de dollars, 6 millions de Dollars et 10 millions de Dollars qui ont servi à financer plusieurs opérations clientèles sur des maturités équivalentes.

Ces emprunts ont été autorisés par le conseil d'administration le 19 octobre 2017 et le 14 décembre 2017.

Ainsi l'encours total des financements en USD auprès de la Société Générale s'élève au 31 décembre 2017 à 33 millions de Dollars.

Les charges supportées par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 122 KTND.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu avec l'IRC un contrat de cession de créances portant sur la cession d'un lot de 14 294 créances totalisant 18 297 KTND.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 14 Décembre 2017.

Opérations avec la société « Internationale SICAR »

- L'UIB a conclu, le 17/03/2017, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 1 570 KTND.

Sur ce fonds géré l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encire investie.

Le montant de la charge constatée par la banque au titre de la gestion des fonds confiés en 2017 s'élève à 8 KTND.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque en 2017 s'élève à 8 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 mars 2017.

- L'UIB a conclu, le 15/01/2017, un avenant à l'ensemble des conventions de gestion de fonds conclues avec l'International SICAR jusqu'à cette date.

En vertu de cet avenant, la rémunération de l'International SICAR en matière des plus-values de cession des participations a été modifiée. En effet, l'International SICAR percevra une commission

égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.

Les autres rémunérations hors plus-values demeurent inchangées. Le montant de la charge constatée par la banque en 2017 relative à la commission sur plus-values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 12 KTND Hors TVA.

Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et renouvelées au cours de l'exercice 2017

Opérations avec le Groupe Société Générale

- Le conseil d'administration réuni le 19 Octobre 2017 a autorisé la reconduction des contrats de services techniques avec le groupe SG pour l'année 2017. Ces contrats comprennent :
 - L'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels.
 - La mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT.
 - Des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

Les charges supportées par la banque au titre de chaque service prévu par les contrats s'élèvent respectivement à 32 KTND, 15 KTND et 176 KTND en hors TVA.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

Les commissions supportées par la banque en 2017 au titre de cette garantie s'élèvent à 1 KTND y compris la TVA non déductible.

III. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,25% l'an.

Le montant de la garantie est ajusté à l'engagement au 31 décembre 2017, l'encours de cette garantie est de 13 500 KTND.

Les commissions supportées par la banque en 2017 au titre de cette garantie s'élèvent à 40 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2017 s'élèvent à 1 924 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2017 s'élèvent à 1 924 KTND.

- L'UIB a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2017 s'élèvent à 927 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Le coût de la maintenance et du support post-production supporté par la banque en 2017 est de 91 KTND.

- L'UIB a conclu un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 15 KTND.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2017 s'élève 20 KTND.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2017, s'élève à 10 KTND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2017, s'élèvent à 1 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à « UIB Finance » pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les produits constatés par la banque, en 2017, s'élèvent 5,640 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2017 s'élève 5 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2017 est de 5 KTND.

Opérations avec la société « International Sicar »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « International Sicar ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 40 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2017, s'élève à 40 KTND.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier à la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 11 KTND Hors TVA.
- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec « International Sicar » moyennant un loyer annuel de 12 KTND Hors TVA.
- L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société « International SICAR » qui annule et remplace la convention de gestion de fonds conclue le 13 mars 2000 et les avenants du 02 septembre 2000 et 27 décembre 2003.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés par la SICAR, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une part des revenus des participations égale à 20% des dividendes reçus et 10% des plus-values de cession de participation ; et
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives.

Le montant des commissions supportées par la banque en 2017 au titre de la gestion des fonds s'élève à 43 KTND. Le montant des commissions de recouvrement s'élève à 41 KTND.

- L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de deux millions de dinars.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investi.

Le montant de la charge constatée par la banque au titre de la gestion des fonds confiés en 2017 s'élève à 14 KTND.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque en 2017 s'élève à 12 KDT hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 09/02/2016 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant d'un million trois cent soixante-seize dinars.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investi.

Le montant de la charge constatée par la banque au titre de la gestion des fonds confiés en 2017 s'élève à 9 KTND.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque en 2017 s'élève à 9 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 mars 2016.

IV. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages accordés au Directeur Général et Directeur Général Adjoint sont fixés par les Conseils d'Administration du 09 juin 2008, 22 Mai 2012 et 16 mars 2016. Ils reçoivent un salaire annuel fixe, un intéressement sous forme de bonus et bénéficient de la prise en charge des frais d'utilité.
- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(EN TND)	Directeur Général Adjoint		Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme :						
- Salaires bruts	253 989	-	308 585	-	242 094	-
- Intéressement sous forme de bonus	97 500	-	440 415	792 747	249 036	249 036
- Indemnité de fin de carrière	-	-	333 500	-	-	-
- Congés payés	-	-	35 254	-	35 717	51 459
- Autres avantages	7 232	-	5 073	-	2 418	-
- Charges fiscales et sociales	98 530	-	259 769	206 669	141 934	78 339
- Jetons de présence	-	-	-	14 400	-	-
TOTAL	457 251	-	1 382 596	1 013 816	671 199	378 834

(EN TND)	Président Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme :				
- Rémunération PCA	308 626	151 145	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	150 000
TOTAL	308 626	151 145	-	150 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 23 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Mbarek

